

DURÉE
2,12500 jours (soit 17 heures)

PRIX
550 € par participant
Soit 660 € TTC
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ
- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, ...
- Etc.

PRÉREQUIS
Posséder une bonne connexion internet
Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE
A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS
Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI
Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



OBJECTIFS

- Assimiler les principes essentiels de la performance énergétique des bâtiments
- Identifier les pathologies les plus courantes en matière d'efficacité énergétique et des équipements
- Savoir conseiller un client dans ses projets de rénovation énergétique



PROGRAMME

Accompagner ses clients en rénovation énergétique (17 HEURES)

Nouveautés réglementaires du DPE Logements (1H00)

Préparation de visite et inspection sur site (1H00)

Pathologies de l'efficacité énergétique et des équipements (1H30)

Performance énergétique des bâtiments (2H00)

Isolation thermique des enveloppes de bâtiments (2H30)

Les fondamentaux du chauffage (1H00)

Les fondamentaux de l'Eau Chaude Sanitaire (1H00)

Les fondamentaux des cheminées à foyers fermés et inserts (1H00)

L'audit énergétique réglementaire (2 heures)

Code de déontologie des professionnels de l'immobilier (2H00)

Lutte contre les discriminations dans l'immobilier (2H00)



VALIDATION



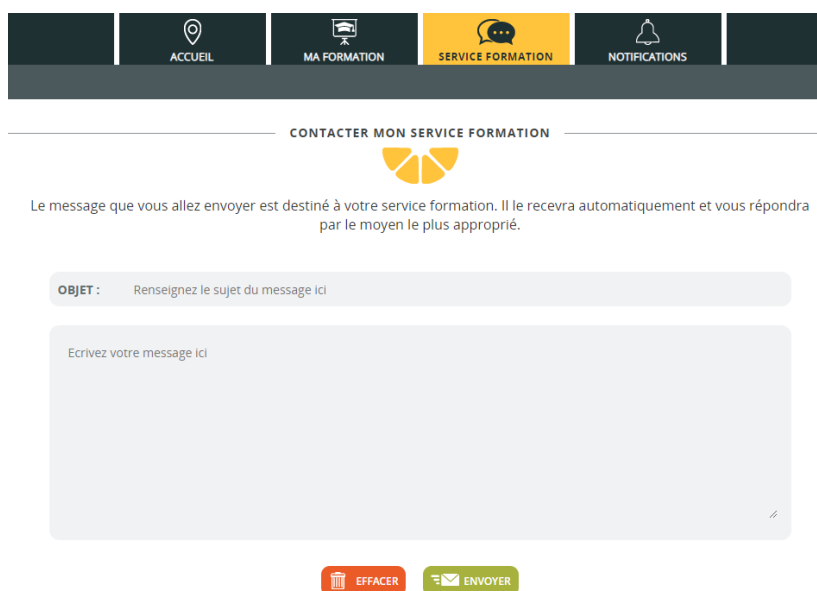
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.